

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 26 AVRIL 2023**



À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, de La Mennais, Louiseville, ce dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Stéphane Elliott
Mélissa Gendron
Annik Carle

Représentants des enseignants

Simon Quintal
Manon Trépanier
Louise Tremblay
Marie-Ève Perreault

Représentante du personnel de soutien

Marie-Lou Moreau

Représentante du personnel professionnel

Annick Gagné

Représentante des élèves

Félix Lampron
Flavie Bédard

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc

Direction

Kathya Paquin
Claude Chartrand

1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

PRÉSENCES ET QUORUM

Madame Kathya Paquin, en l'absence de monsieur Larry Mc Kinnon, le président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Les membres sont en accord avec le fait que Mme Paquin préside la rencontre. La rencontre a eu lieu en TEAMS.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 26 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, MONSIEUR SIMON QUINTAL, il est résolu à l'unanimité ;

108-CÉ-22-23-30

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié pour la séance ordinaire du 26 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2023

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, MONSIEUR STÉPHANE ELLIOTT, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023;

108-CÉ-22-23-31

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Mme Paquin tient à féliciter l'équipe de volleyball, le conseil étudiant et madame Valérie Desaulniers pour l'organisation du mois de la nutrition, qui fut un succès auprès des élèves et des membres du personnel. En ce qui concerne la conférence qui a été donnée sur l'heure du dîner, une façon de faire différente sera faite pour l'année prochaine. Elle mentionne aux membres que des espadrilles ont été remises aux participantes de Fillactive, le thème qui a été choisi pour la course est l'ananas. Les rencontres se poursuivent pour le projet éducatif afin de déterminer les valeurs et la mission. Kim Bélanger, élève de 5^e secondaire a été honorée lors de la soirée hommage aux bénévoles de Louiseville.

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Une lettre concernant le dépôt patronal pour le personnel de soutien scolaire a été envoyée au président par courriel en date du 21 mars 2023.

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT

Les activités à venir sont les suivantes :

Fillactive : 11 mai 2023 ;

Midi Karoké : 21 avril 2023 ;

Match d'improvisation les finissants contre les membres du personnel au profit du bal des finissants : 27 avril 2023 ;

Spectacle du secteur de musique : 2-3 mai 2023 ;

Journée « beach party » : 19 mai 2023 ;

Inscription pour le conseil étudiant 2023-2024 : du 15 au 19 mai 2023 ;

Discours électoraux : 24 mai 2023 ;

Élections scolaires : 25 mai 2023 ;

Rendez-vous Panquébécois : du 1^{er} au 4 juin 2023.

8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

La rencontre du comité de parents a eu lieu le 4 avril dernier et le sujet qui a été abordé concernait le plan de l'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR). Les résultats du sondage ont été présentés. Des rencontres de consultation ont été réalisées avec plusieurs groupes. Les parents recevront par courriel un sondage de satisfaction suite aux résultats qui ont été présentés lors de la rencontre du mois d'avril.

9. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 PRINCIPE D'ENCADREMENT DU COÛT DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

Les membres ont tous reçu le document et Mme Paquin en fait lecture. Des modifications au document seront apportées. Les membres se disent satisfaits des changements qui ont été faits.

9.2 FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS, LES LISTES DE FOURNITURES SCOLAIRES ET LES LISTES DU MATÉRIEL POUR PROJET 2023-2024

Au sens de la loi, l'expression « fournitures scolaires » inclut ce qu'il est convenu d'appeler à l'école secondaire l'Escale « frais exigés aux parents/facture de la rentrée scolaire 2023-2024 », « fournitures scolaires 2023-2024/listes des fournitures par niveau à se procurer pour la rentrée si l'élève ne le possède pas déjà » et listes du matériel pour projet 2023-2024 ».

CONSIDÉRANT, qu'en vertu de l'Article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil des commissaires du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents ;

CONSIDÉRANT, qu'en vertu de l'Article 77.1 et dans le respect de l'Article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la direction de l'école doit proposer à son conseil d'établissement

pour approbation, les listes de fournitures scolaires requises par l'école;

CONSIDÉRANT, que les projets des listes de fournitures scolaires ainsi que le matériel pour projets proposés par la direction ont été élaborés avec la participation des enseignants;

CONSIDÉRANT, que l'aide-mémoire qui se veut un outil pour résumer les normes qui s'appliquent en matière de gratuité scolaire et de contributions financières pouvant être exigées ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME ANNICK GAGNÉ , il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER les listes de fournitures scolaires et de matériel pour projets qui seront à la charge des parents des élèves de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2023-2024, dont les copies sont versées en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la direction pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves et que celles-ci soient déposées sur le site Internet de l'école.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-22-23-32

9.3 RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ 2023-2024

CONSIDÉRANT, qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de Louiseville doit approuver les règles de conduite et mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école, proposées par la direction ;

CONSIDÉRANT, que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation du personnel de l'école (cf. l'art.77 de la LIP) ;

CONSIDÉRANT, la recommandation qui a été déposée par la direction ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME LOUISE TREMBLAY, il est résolu à l'unanimité,

D'APPROUVER, conformément à l'article 76, 1^{er} paragraphe de la LIP, les règles de conduite et mesures de sécurité 2023-2024 de l'école secondaire l'Escale de Louiseville, telles que proposées par la direction, dont la copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER, la direction pour qu'une copie des règles de conduite et mesures de sécurité soit transmise à chaque élève de l'école et à ses parents dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2^e paragraphe de la LIP.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-22-23-33

9.4 NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 2023-2024

Mme Paquin fait lecture des ajouts qui ont été apportés au document. Des changements ont été apportés sur les normes et modalités qui concernent toute situation de plagiat et de tricherie ainsi que la mesure de valorisation de l'exemption de 85 % de certains examens finaux à la fin de l'année scolaire. Se référer au document des normes et modalités 23-24 qui sera déposé sur le site internet de l'école. Les membres sont satisfaits des modifications.

9.5 CALENDRIER DES SORTIES ÉDUCATIVES

Brigades culinaires	17 avril 2023	1^{re} et 2^e secondaire Élèves sélectionnés	Gratuit
Musée Huron-Wandat	26 avril 2023	Arts. Plastique Gr.41	Gratuit
Pop Quiz	18 mai 2023	1^{re} et 2^e secondaire	Gratuit

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME MARIE-ÈVE PERREAULT, il est résolu :

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

D'APPROUVER que soit réclamé aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2022-2023 ;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 INFORMATION – CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

Le calendrier est présenté aux membres pour information.

9.7 INFORMATION – ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2024

Madame Paquin passe en revue le document et explique aux membres ce qui pourrait être modifié lors de la prochaine année scolaire. Une classe de langage pourrait ouvrir et il pourrait y avoir une classe de plus pour les mathématiques et les sciences de 4^e secondaire.

9.8 FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Aucune question n'a été soulevée concernant les capsules et les fiches envoyées aux membres du conseil d'établissement.

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) Comité LGBTQ+

Le mercredi 19 avril dernier, nous avons eu la visite de Mme Isabelle Légaré, journaliste du Nouvelliste.

Elle est venue rencontrer les élèves du comité LGBTQ+ de l'école ainsi que M. Étienne Lebrun, animateur de vie spirituelle et engagement communautaire pour réaliser une entrevue qui sera présentée dans le journal.

L'ensemble des élèves et Mme Légaré ont beaucoup apprécié leur rencontre qui fut autant informative que touchante.

b) Mme Paquin mentionne aux membres le départ de Marie-Lou Moreau, secrétaire de gestion et tien à la remercier. De plus, elle informe les membres que madame Maggie Gagnon, agente de bureau classe 1, a obtenu le poste de secrétaire d'école et que son poste sera affiché sous peu.

11. RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction a fait son rapport tout au long de la rencontre.

12. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, MADAME MANON TRÉPANIÉ, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

